

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : 4J PUR
 Code du produit : PEN-LINSPUR
 Type de produit : Biocide

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
 Utilisation de la substance/mélange : Insecticide
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Biocide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PENNTY BIO
 17 le Petit Noyan
 35440 Montreuil sur Ille - France
 T 33 06-80-73-32-18
contact@penntybio.com - <http://www.penntybio.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N° 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411

Full text of H statements : see section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
 Composants dangereux : Litsea cubeba oil
 Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P261 - Éviter de respirer les brouillards
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter des gants de protection
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
 P391 - Recueillir le produit répandu

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Phrases supplémentaires	P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie : Lire l'étiquette avant utilisation Conserver dans l'emballage d'origine Utiliser les biocides avec précaution et au besoin une protection adaptée Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
Fermeture de sécurité pour les enfants.	: Non
Tactile warning	: Non

2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Remarques : Concentration en matière(s) active(s) BIOCIDE TP18 : 2.5% Pyrethre végétal (50%)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pyrethrine et pyrethrinoides	(n° CAS) 8003-34-7 (Numéro CE) 232-319-8 (Numéro index) 613-022-00-6	1,25	Xn; R20/21/22 N; R50/53	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Lavender oil, (<i>L. angustifolia</i>)	(n° CAS) 90063-37-9 (Numéro CE) 289-995-2	0,01 - 1	Xn; R65 Xi; R38 R52/53	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Litsea cubeba oil	(n° CAS) 68855-99-2 (Numéro CE) 290-018-7	0,05 - 1	Xn; R65 Xi; R38 R43 N; R51/53	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ininflammable.
Danger d'explosion	: Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion direct. Aucun renseignement disponible concernant le danger d'explosion indirect.

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipe de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Gants.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipe de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Gants de protection.
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le liquide répandu.
Procédures de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.
Produits incompatibles : Non établi.
Durée de stockage maximale : Voir date limite d'utilisation du produit sur l'emballage
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipe de protection individuelle : Gants.

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Vêtements de protection - sélection du matériau	: tout type de gants peut être utilisé
Protection des mains	: Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit
Protection oculaire	: Pas de précautions particulières
Protection des voies respiratoires	: Pas de précautions particulières



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Eviter le rejet dans l'environnement.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
Autres informations	: En cas d'utilisation en intérieur prévoir une aération des locaux.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune. Orange.
Odeur	: caractéristique. Lavande citronnée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1040 g/l
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: > 10 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: >= 30
----------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas explosif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Étincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non établi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Litsea cubeba oil (68855-99-2)	
DL50 voie cutanée	2800 mg/kg de poids corporel
Pyrethrine et pyrethrinoides (8003-34-7)	
DL50 orale rat	200 mg/kg (Rat)
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,4 mg/l/4h (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant mais insuffisant pour classement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Contient des huiles essentielles

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

4J PUR

Viscosité, cinématique	9,61538462 mm ² /s
------------------------	-------------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Dangereux pour l'environnement. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pyrethrine et pyrethrinoides (8003-34-7)	
CL50 poisson 1	0,049 mg/l (CL50; 96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	12,5 µg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pyrethrine et pyrethrinoides (8003-34-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pyrethrine et pyrethrinoides (8003-34-7)	
Log Pow	6,15 (Valeur estimative)
Log Kow	6,15

12.4. Mobilité dans le sol

Pyrethrine et pyrethrinoides (8003-34-7)	
Ecologie - sol	Non toxique pour les plantes. Toxique pour les abeilles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

4J PUR

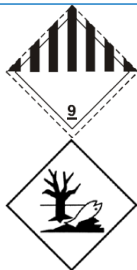


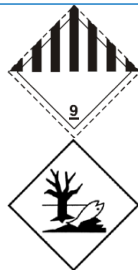
Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Recommandations pour l'élimination des déchets : dans un centre de collecte de déchets selon la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
3082	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Description document de transport			
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
			
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

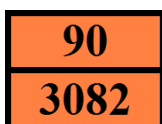
Code de classification (ADR) : M6
Disposition spéciale (ADR) : 274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Packing instructions (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR) : T4
Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR) : TP1, TP29
ADR tank codes (ADR) : LGBV
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Special provisions for carriage - Packages (ADR) : V12
Special provisions for carriage - Loading and unloading (ADR) : CV13

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Danger n° (code Kemler) : 90
Panneaux oranges :



Tunnel restriction code (ADR) : E

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 274, 335
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Packing instructions (IMDG) : P001, LP01
Packing provisions (IMDG) : PP1
IBC packing instructions (IMDG) : IBC03
Tank instructions (IMDG) : T4
Tank special provisions (IMDG) : TP2, TP29
EmS-No. (Fire) : F-A
EmS-No. (Spillage) : S-F
Stowage category (IMDG) : A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L
Disposition particulière (IATA) : A97, A158, A197
Code ERG (IATA) : 9L

- Rail transport

Code de classification (RID) : M6
Disposition particulière (RID) : 274, 335, 601
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Packing instructions (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBV
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID) : W12
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW31
Colis express (RID) : CE8
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Contains no substances with Annex XVII restrictions

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

2.2			

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

4J PUR

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EC) No. 453/2010

Xn	Nocif
----	-------

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit